

...  
**- ORDONNANCE N° 28/2024 -**

Nous, Stéphane BROSSARD, premier président de la Cour d'Appel d'AGEN,

Vu l'article 3 du décret n° 78-381 du 20 mars 1978 relatif aux conciliateurs de justice, modifié par les décrets n° 93-254 du 25 février 1993, n° 96-1091 du 13 décembre 1996, n° 2000-344 du 19 avril 2000 et n° 2008-484 du 22 mai 2008,

Vu les réquisitions de M. le procureur général en date du 15 février 2024,

Désignons Monsieur Jean-Marie WILMART en qualité de conciliateur de justice pour une première période d'un an à compter du 04 mars 2024 sur le ressort du tribunal judiciaire de Cahors et des tribunaux de proximité dépendant de celui-ci,

Précisons que les procès verbaux de conciliation établis par Monsieur Jean-Marie WILMART devront être déposés au tribunal judiciaire de Cahors ou aux tribunaux de proximité selon l'exercice du lieu de ses fonctions.

Fait à Agen le 15 février 2024

Le premier président,

Stéphane BROSSARD

